

Énergie hydro-électrique

Parlement actuel doit le faire, qu'il le fasse, mais je préférerais que nous nous inspirions des...

[Français]

... les sentiments de M. Pearson, et enfin parvenir à un accord entre la province de Terre-Neuve et la province de Québec.

[Traduction]

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui est mon bon ami depuis bien des années, et moi-même ne partageons pas habituellement le même point de vue. Mais je suis heureux, cet après-midi, de pouvoir dire que je souscris à nombre des points qu'il a soulevés. J'appuie certes le principe de la cause qu'il a défendue ici aujourd'hui. Je reviendrai sur cette question.

Avant que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) ne quitte la Chambre, j'aimerais faire quelques observations au sujet d'un ou deux points qu'il a, pour sa part, soulevés. Il s'est bien attardé sur la citation de M. Pearson. Puis, il s'en est pris au député de Saint-Jean-Ouest pour avoir, à une époque, été libéral. Je devrais peut-être signaler que lorsque M. Pearson a prononcé ce discours, le député de Vancouver-Kingsway lui-même était aussi un libéral qui travaillait très fort pour les libéraux à Toronto. Il a même porté un coup plutôt bas au ministre du Revenu national (M. Rompkey), en signalant qu'il était Terre-Neuvien. Si je ne m'abuse, je pense que le ministre a vécu plus longtemps au Labrador, soit 10 ou 11 ans, que le député n'a vécu à Vancouver. Je lui conseillerais donc de s'en tenir au fond de la question; il risquerait moins de commettre des bévues. Il a par ailleurs signalé que le discours du député de Saint-Jean-Ouest lui avait appris beaucoup de choses. C'est certainement vrai. Néanmoins, je mets le député en garde: il devrait toutefois séparer les faits de la fiction. Dans le discours prononcé aujourd'hui par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), on trouve beaucoup de faits et un peu de fiction également. Je vais aborder ces deux facettes au cours des quelques prochaines minutes.

● (1640)

Le député de Saint-Jean-Ouest a parlé du bail signé en 1961 pour la transmission de l'électricité; nous avons beaucoup entendu parler de ce contrat d'une durée de 65 ans dont s'inspire en partie la motion à l'étude. Monsieur l'Orateur, il y a 20 ans que cette affaire a été conclue. Il serait vain de perdre son temps à défendre ce contrat à l'heure actuelle. Qu'il suffise de dire, pour éclairer la suite de mon exposé, que l'on considérerait à l'époque qu'il s'agissait d'une très bonne affaire. En fait, on a fait appel aux meilleurs cerveaux des deux côtés de l'Atlantique pour conclure cette affaire.

A l'époque, on était tellement enthousiaste à ce sujet, monsieur l'Orateur, que le contrat a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée législative de Terre-Neuve; tous les députés avaient voté en faveur, sans exception, y compris les trois conservateurs isolés qui formaient à l'époque l'opposition officielle à Terre-Neuve. A cette époque, c'est-à-dire en 1961, tous les députés à l'assemblée législative étaient tellement convaincus qu'il s'agissait d'une bonne affaire qu'ils ont tous voté en faveur du contrat et que personne ne s'est abstenu.

Comme le faisait remarquer mon ami le député de Vancouver-Kingsway, ce fut une bonne affaire jusqu'en 1966; c'est alors que mon bon ami de Saint-Jean-Ouest s'est joint au cabinet de celui qui avait été le maître d'œuvre de cette entente. Il est intéressant de remarquer que pendant les trois années où il a été ministre dans le Cabinet de M. Smallwood, le député de Saint-Jean-Ouest n'a jamais dit le moindre mot contre cette entente, n'a jamais dit qu'elle était injuste, insatisfaisante ou peu profitable pour Terre-Neuve.

Une voix: On ne nous avait rien dit de cette affaire.

M. Simmons: Non, monsieur l'Orateur. Ne vous méprenez pas sur mes paroles. Je n'attaque nullement la position qu'avait adoptée à cette époque le député de Saint-Jean-Ouest. S'il n'a jamais rien dit contre cette entente, c'est qu'en 1966, il avait de bonnes raisons de croire qu'il s'agissait d'une bonne affaire. En 1966, 1967, 1968 et 1969, il s'agissait toujours d'une bonne affaire. Le contrat était avantageux tant que le baril de pétrole coûtait \$1.80. Même si mon bon ami, le représentant de Saint-Jean-Ouest, était capable de faire des prévisions, il n'aurait jamais pu deviner, en 1966 ou en 1969, que les pays de l'OPEP porteraient les prix internationaux du pétrole au niveau actuel dans les années 1970.

Voilà l'élément qui nous manquait dans cette question, monsieur le président. Ce que l'on considérait en 1961 et pendant la décennie suivante comme une bonne affaire n'en est plus une aujourd'hui. C'est ce que veut nous faire comprendre le député de Saint-Jean-Ouest, je crois. Donc, en 1981, le contrat n'a plus de sens. C'est une insulte et un marché injuste. C'est du vol de grand chemin. La situation a changé.

Par conséquent, j'estime que l'accord devrait être renégocié. Il doit y avoir de nouvelles règles du jeu pour l'électricité des chutes du haut Churchill, monsieur l'Orateur; le député de Saint-Jean-Ouest et moi-même sommes comme les deux doigts de la main, pour le citer. Je ne citerai pas le reste, car je préfère une plus grande décence.

Laissons de côté les récriminations de ceux qui, avec le recul, trouvent aujourd'hui que le marché de 1961 était scandaleux. En 1961 et en 1965, c'était un bon marché, mais ce n'est plus le cas en 1981 parce que les circonstances ont changé depuis. Je reprends ceci d'une autre façon à votre intention, monsieur l'Orateur. Si les prix étaient restés à \$1.80 ou \$2 le baril aujourd'hui—et nous savons que ce n'est pas le cas puisque nous devons le payer \$34 ou \$35—M. Smallwood et son cabinet seraient aujourd'hui considérés comme des héros parce qu'ils auraient eu la clairvoyance de signer une entente de 65 ans qui aurait lié le Québec à un si bon marché. Est-ce que la perspective des gens qui ont signé l'accord en 1961 était mauvaise? Non, monsieur l'Orateur. Qui aurait cru à cette époque que le prix international du pétrole serait aujourd'hui de l'ordre de \$34 ou \$35 le baril, contre moins de \$2 à cette époque? C'est cela qui a mal tourné dans l'accord et c'est pourquoi il est mauvais dans les conditions actuelles, monsieur l'Orateur. La conscience et la décence commune exigent la renégociation de cet accord selon les conditions d'aujourd'hui, conditions qui ont changé de façon draconienne au début des années 1970, avec l'entrée en scène à l'échelle mondiale de l'OPEP.